



REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

# COMMUNE DE CORNAUX

---

## RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL RELATIF AUX MOTIONS EN COURS

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 9 décembre 2024, le Conseil général a examiné la motion en cours et a décidé de maintenir ouverte la No 48 (Motion relative à la préservation du bâtiment de la vieille forge).

Vous trouverez, sur le rapport annexé, la situation de la motion ainsi qu'un bref commentaire.

Nous vous proposons de conserver la motion ouverte soit :

- Motion No 48 (préservation du bâtiment de la vieille forge)

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions de prendre note de la situation de ces motions.

Cornaux, le 17 novembre 2025

CONSEIL COMMUNAL

Annexes : 1 rapport



# COMMUNE DE CORNAUX

## RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LA SITUATION DE LA MOTION CI-APRES

---

### Motion de Mme Claudine von Bergen (PLR) pour la préservation du bâtiment de la vieille Forge

Motion déposée le 30 décembre 2013

#### *Objet de la motion*

Lors de sa séance du 19 février 2014, le Conseil général a accepté l'idée de devoir étudier l'avenir du bâtiment sous forme de travaux de rénovation éventuels dans un souci de le préserver car il est très ancien et fait partie du patrimoine et de l'histoire du village.

#### *Traitement de la motion*

*(extrait du procès-verbal du 19 février 2014)*

Cette motion est acceptée à la majorité soit :

Pour : 16 voix      Contre : 1 voix      Abstention : 1 voix

#### **Proposition du Conseil communal**

Au vu de la situation des infrastructures communales, diverses options sont ouvertes et sont étudiées actuellement par le Conseil communal et la Commission CEC.

Il n'est pas impossible qu'une éventuellement option de vente du bâtiment soit envisagée.

Dès lors, nous demandons de laisser la motion ouverte et d'attendre le rapport qui sera établi conjointement avec le Conseil communal et ladite Commission.

Cornaux, le 17 novembre 2025

C O N S E I L   C O M M U N A L